



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2016 B 05397

Numéro SIREN : 824 209 357

Nom ou dénomination : A. MECANIQUE 33

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2016 sous le numéro de dépôt 22746

COPIE

Miloud GHALI

AVOCAT A LA COUR

13, rue Louis PERGAUD 33 150 CENON

Mail : [ghalimiloud@hotmail.fr](mailto:ghalimiloud@hotmail.fr), Port : 06 62 43 03 59

Le greffier  
dépositaire  
Tribunal de Commerce  
de Bordeaux

Le 12 DEC. 2016

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION

sous le N° 22746

D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

**Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux,**

**Ayant reçu un pouvoir du Président de la Société par Action Simplifiée en formation « A. MECANIQUE 33 », ayant son siège social au 05 Impasse des Hirondelles 33700 MERIGNAC, en vue de l'accomplissement des formalités administratives aux fins de la constitution de cette société.**

Je vous pris de bien vouloir désigner un commissaire aux apports avec pour mission de vérifier et d'estimer l'apport en nature effectué par Monsieur ADOUANE Said, demeurant à 07 allée des Iris Apt 2707 33700 MERIGNAC, cet apport consiste en un garage d'environ 100 M2 qui sera le siège de la société et son lieu d'activité.

En plus de cet apport en nature, Monsieur LOUAHEM Brahim qui est le co-fondateur de cette société avec Monsieur ADOUANE Said, met à la disposition de cette société sa connaissance et sa technicité en temps que mécanicien qualifié, métier indispensable pour l'exercice de l'objet social de la dite société.

Le commissaire aura également pour mission l'évaluation et l'estimation de cet apport en industrie, ainsi que d'établir un rapport, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera tenu, à l'adresse prévue du siège social, à la disposition des futures associés.

Le commissaire que vous désignerez pourra obtenir tous renseignements et documents lui permettant d'accomplir sa mission en s'adressant aux deux fondateurs de la société.

Monsieur ADOUANE Said, demeurant à 07, allée des Iris Apt 2707 33700 MERIGNAC.

Monsieur LOUAHEM Brahim, demeurant chez LOUAHEM Ali, 15A rue des pêcheurs, résidence Florus 2, Bt B Apt 30 33270 FLOIRAC.

Veillez agréés, Monsieur le Président du Tribunal, l'expression de mes sincères salutations  
et mon profond respect.

**Bordeaux le 08 novembre 2016**

**Maître GHALI**

**MILOUD GHALI**  
AVOCAT À LA COUR  
13, Rue Louis Pergaud - 33150 CENON  
Mob. : 06 62 43 03 59  
Email : ghalimiloud@hotmail.fr

## ORDONNANCE

Nous, Jean-Claude DUTHOIT, Vice-Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux,

Assisté du Greffier,

Vu les articles 493 et suivants, 875 du Code de Procédure Civile,

Vu la requête qui précède, les dispositions des articles L.225-8, et L.227-1 et R.225-7 du Code de Commerce,

Désignons :

**Monsieur Jean-Michel PELLE**

**2, quai de Brazza, 33100 BORDEAUX**

en qualité de commissaire aux apports avec pour mission d'apprécier les apports en nature consentis par Monsieur Said ADOUANE demeurant à MERIGNAC (33700) 7 allée des Iris, Apt 2707, au profit de la société A. MECANIQUE 33 SAS, société en cours de constitution, dont le siège social sera à MERIGNAC (33700) 5, Impasse des Hirondelles,

Disons que le commissaire aux apports aura pour mission d'évaluer les apports en industrie consentis par Monsieur Brahim LOUAHEM demeurant chez Monsieur Ali LOUAHEM, 15A, rue des Pêcheurs, Résidence Florus, Bât B, Apt 30, 33270 FLOIRAC,

Disons que le commissaire aux apports devra établir u rapport déposé au Greffe et mise à la disposition des associés au siège au moins 8 jours avant la date de la décision sociale appelée à statuer sur l'opération.

Disons qu'en application de l'article 21 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978 et de l'article R.210-19 du Code de Commerce, le Greffier du Tribunal de céans devra déposer une copie de la présente au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des sociétés,

Disons que le requérant supportera la charge des dépens que nous liquidons à la somme de 13,36 € TTC.

Fait et ordonné à BORDEAUX, en notre Cabinet, au Palais de la Bourse, le 25 novembre 2016.



**Edouard FOURNIER**  
Greffier associé de tribunal  
de commerce de Bordeaux

